

TÉLÉVISION

Il ne voulait pas « se soumettre »

Viré sans ménagement par RTL mercredi,

Stéphane Rosenblatt a réagi à ce licenciement.

La querelle est devenue guerre ouverte.

La série noire se poursuit donc chez RTL Belgium. Après un plan de licenciement aussi massif que douloureux, mais aussi le remplacement du directeur de la radio, c'est cette fois le directeur général de la télévision, Stéphane Rosenblatt, qui a été licencié mardi par le comité de direction du groupe, Philippe Delusinne, son CEO, en tête.

Pas vraiment une surprise quand on connaît les tensions qui existaient entre les deux parties depuis le mois de mai et une action intentée en justice par le premier, et mal digérée par le second. Qui a été plutôt lapidaire au moment de commenter l'éviction de son ex-collaborateur : « Lors d'un entretien qui s'est tenu ce jour (NDLR : mardi, donc) avec Stéphane Rosenblatt, RTL Belgium a fait part de son constat selon lequel, au regard de la situation, les conditions de confiance et de loyauté qui doivent présider à leur collaboration ne sont plus rencontrées »

Stéphane Rosenblatt ne devra pas attendre la décision de la Justice, donc, pour obtenir la rupture de son contrat de travail. Quoi

qu'il en soit de ce volet, il a réagi, hier, à ce coup de théâtre et à la manière dont ont pris fin trente-trois années de collaboration.

« Delusinne porte gravement atteinte à mon honneur »

Il n'a pas vu venir la « rupture de confiance » qui expliquerait son licenciement sans indemnité ni préavis. Malgré le procès intenté à son employeur, il affirme être resté concentré sur son travail et dévoué à la société qui l'employait depuis trente-trois ans. Dans un message adressé à ses anciens collègues, il affiche son incompréhension, son désarroi et sa colère.

« Ce 25 juillet, alors que j'ai repris mon travail après mes congés, il m'a été signifié la fin de mon contrat de travail. J'ai dû partir sur-le-champ, sans pouvoir passer le relais à mes collaborateurs, sans pouvoir les remercier pour tout ce travail accompli et sans pouvoir les saluer », commence-t-il pour planter le décor, avant de passer à l'offensive : « Après 33 années de collaboration avec RTL, mon employeur considère que " par ma posture, j'ai rendu impossible la poursuite de toute collaboration. " En d'autres termes, je serais l'auteur de la rupture. Ce qui n'est bien évidemment pas le cas. La présentation des faits par Philippe Delusinne et la sommaire analyse qui en est faite sont inacceptables et portent gravement atteinte à mon honneur. »

L'ancien numéro 2 ne compte pas en rester là avec celui qui était

jusqu'à mercredi son supérieur hiérarchique. S'il ne travaille plus pour RTL, l'action en justice poursuit son cours. En effet, le tribunal du travail n'a fait que débouter l'action en référé. La justice doit encore statuer sur le fond du dossier. « Une requête d'appel de cette décision a été déposée ce matin, le jour même de la rupture de mon contrat. Cette coïncidence est pour le moins interpellante », analyse Stéphane Rosenblatt. « En tout état de cause, en me licenciant, RTL n'a pas " voulu " connaître l'issue ni de l'appel, ni de la procédure au fond. »

« Pas d'autre choix que la justice »

Sans solution en interne, Stéphane Rosenblatt n'a plus qu'à persévérer dans l'alternative des tribunaux, et entend bien faire usage de ses droits : « Devant l'impossibilité de résoudre ce problème par la discussion et la concertation, je n'avais plus d'autre choix que de me tourner vers la justice. Tout travailleur, quelle que soit sa position dans une entreprise, a le droit de soumettre aux juridictions du travail le différend qui l'oppose à son employeur concernant un élément essentiel de son contrat. Dans mon cas, le recours au pouvoir judiciaire est considéré par mon employeur comme une faute (!). Qu'aurais-je dû faire ? Me soumettre ? Permettre de changer une partie de mon contrat sans mon accord ? » ■ M.V. (avec M.U.)

Les syndicats « déplorent »

Les organisations syndicales de RTL ont réagi, elles aussi, au licenciement de Stéphane Rosenblatt. Et publié un communiqué : « Ce que l'on pourrait cyniquement appeler la " Série noire à RTL Belgium " se poursuit de manière pour le moins brutale. Nous le déplorons. Nous aurions souhaité un autre dénouement à cette crise », débutent-ils.

Constatant « que l'intérêt général de l'entreprise n'a pas la même couleur pour tous », une phrase ciblant Philippe Delusinne, elles s'inquiètent que « RTL se retrouve avec un néophyte à la direction des radios (NDLR : Erwin Lapralle) et sans pilote en télévision. Le départ de Stéphane Rosenblatt ne fait donc qu'amplifier les inquiétudes déjà nombreuses au sein du personnel. À nos yeux, il faisait partie de la solution ».

Revenant encore sur ce départ, ils estiment qu'« après 33 ans de service, exemplaire à de nombreux égards et sans avoir commis la moindre faute, un collaborateur est en droit d'espérer une fin de contrat bien différente, respectueuse de la personne et du droit. Dans quel type d'entreprise travaille-t-on pour voir des démissionnaires se faire ordonner d'emballer en une heure, 33 ans de vie professionnelle d'un collègue ? C'est tout simplement inadmissible. »